



Retirer une carte de séjour de 10 ans

Par **haithem**, le **08/08/2009** à **16:02**

bonjour,

je suis actuellement marié depuis 2 ans avec une magrébienne, mon mariage a été fait au maroc. Puis, je l'ai fait venir, en france, avec le regroupement familial avec son fils de son premier mariage.

depuis, qu'elle en france: elle souhaite qu'une chose me quitter pour vivre seule avec son fils. je me suis fait avoir, elle a trahi ma confiance.

Pourrait-je savoir s'il était possible de lui retirer sa carte de séjour de 10 ans ?

cordialement

Par **ayrad**, le **07/04/2010** à **16:40**

selem mon frere c vous ete un vrai musulman quand on donne quelque chose a notre femme il faut pas vanger lesse la partir et toi allah il te donne mieux et c tout merci